



Cabinet Sylvie MARTY

EXPERT-COMPTABLE

Inscrite au tableau de l'ordre des Experts-Comptables de la région Midi-Pyrénées

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Toulouse

LE GROUPEMENT DE L'AGRICULTURE BIO des Hautes Pyrénées

Association loi 1901

Siège social: 28 Rue de la Libération 65000 TARBES

Siret: 440153005 00028 NAF :9499Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Assemblée Générale Annuelle du 21 mars 2024

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs

OPINION

En exécution de la mission que l'Assemblée Générale du 24 mars 2022 a bien voulu renouveler, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GAB 65, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 14 février 2024 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association GAB 65 à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Cette année encore les fonds propres de l'association ont été améliorés par un résultat excédentaire ; La gestion de la trésorerie reste le problème essentiel, sachant que les dettes et les créances d'exploitation ont progressé de +10%.

L'annexe comptable nous informe que la provision pour risque, concernant l'incertitude sur certains montants de subventions à recevoir, a été réduite en 2023 à 2189€.

Cette année, aussi, les projets, programmés sur deux exercices, ont fait l'objet d'une inscription en produits constatés d'avance pour 28.633€ et les estimations de coûts engagés en charges à payer pour 28751€.

Il n'existe pas d'événement ou de décision importante entériné au cours de l'exercice qui ne serait pas traduit dans les comptes annuels.

La présentation d'ensemble des comptes annuels me paraît conforme à la réglementation en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant.

Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion fourni et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités du président relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives

à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Rustice le 18 mars 2024

SYLVIE MARTY
Commissaire aux comptes





BILAN ACTIF

31/12/2023

ACTIF	Exercice du	01/01/23 au 31/12/23	01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériel et outil. ind.					
Autres		1 339	866	472	-54.52
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés		1 034	1 034		
Prêts		27 609	45 899	-18 290	-39.85
Autres		9 290		9 290	
TOTAL (I)		39 272	47 799	-8 528	-17.84
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		48 616	36 250	12 366	34.11
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		214 857	203 410	11 447	5.63
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		54 989	39 535	15 454	39.09
Charges constatées d'avance		139	270	-130	-48.32
TOTAL (II)		318 601	279 465	39 137	14.00
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		357 873	327 264	30 609	9.35

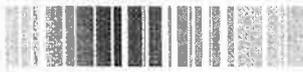


BILAN PASSIF

31/12/2023

PASSIF	Exercice du	Exercice du	Variation N / N-1	
	01/01/23 au 31/12/23	01/01/22 au 31/12/22	en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	33 000	33 000		
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	25 000	3 750	21 250	566.67
Ecart de réévaluation				
Reserves				
Reserves statutaires ou contractuelles				
Reserves pour projet de l'entité				
Autres				
Report à nouveau	27 078	19 142	7 937	41.46
Excédent ou déficit de l'exercice	3 096	7 937	-4 841	-60.99
<i>Situation nette (sous total)</i>	88 174	63 828	24 346	38.14
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	88 174	63 828	24 346	38.14
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	2 189	7 502	-5 313	-70.82
Provisions pour charges	2 297	1 712	585	34.17
TOTAL (III)	4 486	9 214	-4 728	-51.31
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit	14 102	19 744	-5 643	-28.58
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 369	115 110	4 259	3.70
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	91 698	86 283	5 415	6.28
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 410	3 083	8 327	270.11
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	28 633	30 000	-1 367	-4.56
TOTAL (IV)	265 213	254 221	10 992	4.32
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	357 873	327 264	30 609	9.35





COMPTE DE RÉSULTAT

31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	8 280	7 680	600	7.81
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	75 798	98 600	-22 802	-23.13
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	238 957	204 231	34 726	17.00
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	20 357		20 357	
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	16 559	26 212	-9 653	-36.83
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1	2	-1	-72.22
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	359 951	336 724	23 227	6.90
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	142 040	135 702	6 338	4.67
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés		734	-734	-100.00
Salaires et traitements	153 760	137 712	16 049	11.65
Charges sociales	55 174	48 960	6 214	12.69
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	578	537	40	7.48
Dotations aux provisions	585	5 502	-4 917	-89.37
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2	3 104	-3 102	-99.95
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	352 139	332 251	19 888	5.99
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	7 812	4 474	3 338	74.62
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	5	2	3	169.70
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	17	8	9	115.14
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	23	10	13	125.98
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées	312	311	1	0.21
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	312	311	1	0.21
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-289	-301	12	3.95
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	7 523	4 173	3 350	80.29



**COMPTE DE RÉSULTAT**

31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	3 553	6 647	-3 094	-46.54
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	3 553	6 647	-3 094	-46.54
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	7 980	2 883	5 098	176.85
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	7 980	2 883	5 098	176.85
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 427	3 764	-8 191	-217.62
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	363 527	343 381	20 146	5.87
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	360 431	335 444	24 987	7.45
EXCÉDENT OU DÉFICIT	3 096	7 937	-4 841	-60.99



Annexe des comptes



SOMMAIRE DE L'ANNEXE

31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		NS	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NS	
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES		NS	
EFFETS DE COMMERCE		NS	
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES		NS	
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS		NS	
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE		NS	
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			NA
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			NA
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)		NS	
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE	O		



**FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 357 873.14 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3 095.77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 14/03/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Ils doivent respecter les règles du plan comptable général définies par le règlement 99-03 et ses règlements modificatifs ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement 99-01.

L'association a arrêté ses comptes en respectant :

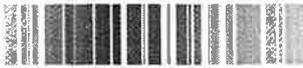
-le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif article 431-1 et suivants;

Le GAB 65 a pour objet :

1. Promouvoir et développer une alimentation et une agriculture Bio, durable de proximité sur nos territoires dans un cadre de coopération avérée, qui répond aux besoins fondamentaux des populations. Favoriser l'accès à l'installation de porteurs de projets, à la coopération de tous les citoyens, quel que soit leur condition sociale pour conquérir le droit de se nourrir sainement de manière pérenne.
2. Représenter les agriculteurs, les transformateurs, les distributeurs, les salariés de la structure, les citoyens dans un cadre de coopération active.
3. Diffuser et assurer la formation des connaissances, scientifiques, techniques, économiques sociales et juridiques permettant le développement de l'alimentation et de l'agriculture Bio du territoire, l'épanouissement des membres de l'association.
4. Participer aux programmes de développement de l'alimentation et de l'agriculture Biologique de façon à ce qu'il soit maîtrisé par les acteurs précités dans un cadre de coopération, en lien avec le respect de l'environnement, de la biodiversité et le respect du travail des femmes et des hommes.
5. Intervenir auprès des institutions et des organismes de contrôle, participer à l'évolution de la réglementation et collaborer à son application.
6. Promouvoir l'AB auprès des consommateurs.

L'association n'a pas recours au bénévolat et ne bénéficie pas de contributions volontaires en nature.



**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériel de bureau & Informati 3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

Les immobilisations financières sont composées de :

- Parts sociales pour 1033.75 €, et d'apport associatif avec droit de reprise pour 25000 €

- Le prêt de Bio Occitanie a été remboursé en partie sur 2023, le solde est de 27609.15 € au 31.12.2023

-Le solde de l'avance de trésorerie octroyée à Fab'Lim en 2020 pour 12 162.50€ a été remboursé en totalité .

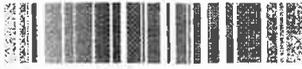
- Les Fonds associatifs de Bio-Occitanie pour un montant de 9290 euros

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Pas de risque client identifié et provisionné





COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	139
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	139

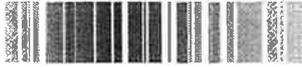
PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	15 139
Autres créances	214 857
Disponibilités	
TOTAL	229 996



139
214857





EXCO

ASSOC G.A.B. 65

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	33 000.00				33 000.00
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	3 750.00		25000.00	3 750.00	25 000.00
Report à nouveau	19 141.56		7 936.83		27 078.39
Excédent ou déficit de l'exercice	7 936.83		3 095.77	7 936.83	3 095.77
TOTAUX	63 828.39				88 174.16





COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		28 633
Financiers		
Exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		28 633

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 751
Dettes fiscales et sociales	13 884
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	42 635



HONORAIRES VERSÉS COMMISSAIRES AUX COMPTES 1/12/2023**COMMISSAIRES AUX COMPTES****MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

	Exercice	Exercice N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :		
MME MARTY-BELY	8 126	3 500
TOTAL	8 126	3 500





Exco

ASSOC G.A.B. 65

LES EFFECTIFS

31/12/2023

LES EFFECTIFS

Personnel salarié :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

Personnel mis à disposition :

Ingénieurs et cadres

Agents de maîtrise

Employés et techniciens

Ouvriers

31/12/2023

31/12/2022

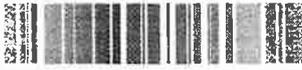
4.30

5.06

4.30

5.06





Exco

ASSOC G.A.B. 65

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

31/12/2023

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
NDF 09 THOMAS DEMOUTIEZ AMENDE EF PAYE PAR TD	35	
VIR SEPA LES AMIS DES JARDINS		24
VIR SEPA GROUPAMA CAISSE REGIO		63
TOTAL	35	86





ANX TRANSFERTS DE CHARGES

31/12/2023

TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
refacturations	2 196		
formation	89		
refacturation main d'oeuvre	8 804		
participations sur frais	157		
TOTAL	11 246		



La provision pour départ en retraite a été comptabilisé au 31.12.2023,

Les 2 contrats d'apport avec droit de reprise, ont été signés le 22 novembre 2023 :

- avec Midi Pyrénées Actives pour la somme de 15 000€ et inscrit en comptabilité en compte 1034000.
- avec le réseau Biocoop pour la somme de 10 000€ et inscrit en comptabilité en compte 1034000.



